

L'emploi dans la fonction publique					
	Jean-Luc Mélenchon	Benoît Hamon	Emmanuel Macron	François Fillon	Marine Le Pen
Suppressions d'emploi	Aucune.		120 000 postes en 5 ans : • 50 000 FPE ; • 70 000 FPT.	9 % sur 5 ans (500 000).	Préserver la FPE. Suppression de postes FPT (hors programme).
Créations d'emploi : fonction publique hospitalière	Corps de médecins généralistes fonctionnaires. Recrutement de médecins, infirmiers, aides-soignants. Réseau public de maisons de retraite : formation de 100 000 personnes.		Maintien des effectifs.		Augmentation des effectifs.
Créations d'emploi : Éducation nationale	60 000 enseignants supplémentaires sur 5 ans.	40 000 postes : • 20 000 primaire ; • 15 000 formation continue ; • 2 000 absences ; • 3 000 enfants => 2 ans.	12 000 postes de professeurs des écoles.		
Créations d'emploi : Justice	Agents pour les tribunaux. 2 000 agents pénitentiaires.			Créer 300 postes de magistrats.	Augmentation du nombre de postes de magistrats.
Créations d'emploi : Police	Ramener les effectifs de police et gendarmerie à ceux de 2007.	1 000 postes par an.	10 000 postes de policiers et gendarmes.	Grand ministère : police, gendarmerie, douane, pénitentiaire.	15 000 postes de policiers et gendarmes et 6 000 postes de douaniers.
Créations d'emploi : Divers		Corps de contrôle anti-discriminations.			
Créations d'emploi : Contractuels	Titularisation de tous les précaires de la fonction publique.		Développement du recrutement sous contrat.	Faciliter le recrutement des contractuels.	

Gestion des agents publics					
	Jean-Luc Mélenchon	Benoît Hamon	Emmanuel Macron	François Fillon	Marine Le Pen
Statut	Maintien.	Maintien.	Pas remis en cause, mais modernisé et décloisonné (assouplissement du système des corps).	Non précisé.	Préserver le statut de la fonction publique.
Pouvoir d'achat		Revalorisation immédiate du point d'indice.	Augmentation grâce au basculement des cotisations sociales vers la CSG.	Revalorisation salariale prise sur une partie des économies en emploi.	Dégeler et revaloriser le point d'indice. Défiscaliser les heures supplémentaires.
Temps de travail		Maintien de la durée légale à 35 heures.		39 heures.	
Mérite			Rémunérations plus individualisées : fin de l'évolution uniforme des rémunérations.	Mérite récompensé.	
Recrutement					Élargir et généraliser le troisième concours de la fonction publique et le réserver aux plus de 45 ans.
Jour(s) de carence			Rétablissement d'un jour de carence.	Rétablissement d'un jour de carence.	Deux jours de délai de carence.

Retraite des agents publics					
	Jean-Luc Mélenchon	Benoît Hamon	Emmanuel Macron	François Fillon	Marine Le Pen
Systèmes de retraites	Pas de modification.	Pas de modification.	Création d'un système universel par points par répartition , mis en place à partir de 2022, sur une période progressive d'environ 10 ans.	Fusion RG et RC, création étage capitalisation. Harmonisation graduelle des régimes de retraite public et privé et suppression des régimes spéciaux de retraite.	Pas de modification.
Conséquences fonctionnaires				Convergence des règles de calcul vers 25 meilleures années avec prise en compte des primes .	
Âge légal de départ et durée d'assurance	Restauration du droit à la retraite à 60 ans à taux plein d'ici 2020, avec 40 annuités pour une retraite complète.		Maintien à 62 ans .	Passage à 65 ans .	Passage à 60 ans avec 40 annuités de cotisations pour percevoir une retraite pleine.
Catégories actives	Non évoquées.	Non évoquées.	Les spécificités de certains métiers (lesquels ?), taux ou conditions d'âge différés ne disparaîtront pas.	Non évoquées.	Non évoquées
Pénibilité	Non évoquée	Prise en compte de la pénibilité et des engagements associatifs	Maintien de sa prise en compte (fonctionnaires ?)	Suppression du C3P (compte personnel de prévention de la pénibilité)	Non évoquée.
Montant des pensions	Pension minimum à environ le Smic.	Revalorisation des petites et moyennes pensions de retraites. Revalorisation de 10% de l'ASPA.	Les points donneront une pension dépendant de l'espérance de vie, différenciée selon les parcours.		

La protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique					
	Jean-Luc Mélenchon	Benoît Hamon	Emmanuel Macron	François Fillon	Marine Le Pen
(Entretiens réalisés par la MFP)	Lire l'interview	Lire l'interview	Lire l'interview	Lire l'interview	Lire l'interview
Inégalités privé et public pour l'accès à une complémentaire santé (ANI)	Sortir de la concurrence absurde entre public et privé. Propose que tous les Français soient remboursés à 100% par la sécurité sociale ; suppression des complémentaires.	Remettre à plat le système. Propose un débat collectif, des études, des simulations concernant l'aide à la complémentaire et la protection sociale en général : tout le monde doit être aidé de la même manière.	Propose une évaluation concrète des conséquences de l'entrée en vigueur de l'ANI pour réfléchir à une articulation couverture de base-couverture complémentaire performante.	Favorable à l'ouverture de discussions sur les voies et moyens d'un renforcement de la couverture santé des agents publics. Peut faire partie des pistes pour renforcer l'attractivité de la fonction publique.	Propose une contrepartie aux agents de la fonction publique, surtout pour les contractuels « qui sont les véritables dindons de la farce dans cette histoire ».
Crédit d'impôt pour l'acquisition d'une complémentaire santé (proposition de la Mutualité française)	Non. Ceux qui refusent le 100% sécurité sociale sont condamnés à inventer des « rustines illisibles et des replâtrages inégalitaires ».	Idée intéressante car simple à mettre en place, mais cela pose la question du rôle de du régime obligatoire et de son articulation avec le régime complémentaire.		Pas de réponse précise : estime nécessaire une réflexion globale sur l'attractivité des métiers du service public.	L'octroi d'une aide fiscale est une piste à creuser.
Modèle mutualiste de la Fonction publique : quelle évolution ?	La sécurité sociale intégrale, c'est l'esprit mutualiste poussé jusqu'au bout. Aujourd'hui, l'esprit mutualiste est souvent plus un souvenir qu'une réalité.	Ce modèle de solidarité doit être préservé car c'est le seul moyen de faire en sorte que les plus fragiles, personnes âgées ou enfants, soient bien couverts.	Le rôle des mutuelles pourra évoluer ; elles devront offrir une meilleure qualité de service mais leur rôle central dans le système de santé sera défendu.	Souhaite plus de lisibilité entre la sécurité sociale et les complémentaires. Croit au modèle mutualiste et aux valeurs de l'économie sociale et solidaire.	Le modèle mutualiste est un vecteur de solidarité important. Prône une participation plus grande de leurs membres.
Perte d'autonomie Les agents publics sont couverts pour la perte d'autonomie/dépendance. Les employeurs publics semblent remettre en cause cette protection globale : quelle position ?	Propose que la perte d'autonomie soit assurée de façon solidaire (100% sécurité sociale)	Ce modèle n'a sans doute pas été bien compris car peu connu.		Veut renforcer la protection face à la perte d'autonomie : prévention, coordination, maintien à domicile, soutien aux aidants...	Prise en charge par la communauté par la création d'un cinquième risque « dépendance ». La solidarité intergénérationnelle doit ici être soutenue